

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 21 décembre 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales**

NOR : SSAR1735434A

Par arrêté de la ministre des solidarités et de la santé en date du 21 décembre 2017, est autorisée au titre de l'année 2018 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale relevant des ministres chargés des affaires sociales.

Le nombre de postes offerts sera fixé ultérieurement.

L'ouverture des inscriptions est fixée au 23 janvier 2018.

La clôture des inscriptions et la date limite de dépôt des dossiers de candidatures sont fixées au 23 février 2018 à minuit, terme de rigueur.

Les demandes d'admission à concourir s'effectuent par voie télématique sur le site internet du ministère des solidarités et de la santé à l'adresse suivante : <http://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/calendrier-et-modalites-d-inscription/>

L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur la nécessité de ne pas attendre les derniers jours pour s'inscrire.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par voie télématique, les candidats peuvent s'inscrire par voie postale. Le formulaire d'inscription peut être obtenu :

- par téléchargement sur le site internet du ministère des solidarités et de la santé à l'adresse suivante : <http://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/calendrier-et-modalites-d-inscription/article-modalites-d-inscription/> ;
- par courriel du lundi au vendredi de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures à l'adresse électronique suivante : [drh-concours@sg.social.gouv.fr](mailto:drh-concours@sg.social.gouv.fr).

Les dossiers d'inscription par voie postale devront obligatoirement être transmis en pli suivi ou en recommandé avec accusé de réception à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 23 février 2018 à minuit, terme de rigueur, le cachet de la poste faisant foi :

Ministère des solidarités et de la santé, direction des ressources humaines, SD1C, bureau du recrutement, « Examen professionnel SACN 2018 », 14, avenue Duquesne, 75350 Paris 07 SP.

Tout dossier incomplet ou posté hors délai ne pourra être pris en considération.

Les demandes d'aménagement d'épreuves devront être formulées avant la clôture des inscriptions.

L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu à partir du 14 mai 2018 dans les centres suivants :

Métropole : Ajaccio, Amiens, Bordeaux, Dijon, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Orléans, Paris, Rennes, Rouen, Strasbourg.

Région, départements et collectivités territoriales d'outre-mer : La Reunion, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon.

Des centres d'examen pourront être créés ou supprimés suivant le nombre et la localisation des candidatures enregistrées.

L'épreuve orale d'admission aura lieu à Paris à partir du 12 novembre 2018.

Les candidats devront transmettre leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle :

- par la voie postale en pli suivi ou en recommandé avec accusé de réception en cinq exemplaires recto-verso et agrafés au plus tard le mercredi 10 octobre 2018 à minuit, délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi, à l'adresse indiquée ci-dessus ;
- ainsi qu'un exemplaire par mail, en format PDF, daté et signé, pour lequel l'adresse de transmission sera fixée ultérieurement.

Les dossiers de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle devront être établis conformément au modèle téléchargeable sur le site internet du ministère des solidarités et de la santé à l'adresse suivante :

<http://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-concours/calendrier-et-modalites-d-inscription/article/modalites-d-inscription>.

Le fait de ne pas respecter les formalités et délais de transmission du dossier de reconnaissance de l'expérience professionnelle est éliminatoire.

Pour tous renseignements, les candidats peuvent adresser un courriel à l'adresse suivante : [drh-concours@sg.social.gouv.fr](mailto:drh-concours@sg.social.gouv.fr).

La composition du jury sera fixée ultérieurement.